

## SARL NEWSPORTS

21 B Avenue de Grèce  
13140 MIRAMAS  
Tél : 06.64.47.41.14/04.42.56.54.32  
Mail : [newsports@newsports-france.fr](mailto:newsports@newsports-france.fr)  
SIRET : 510 180 383 00034

### Article 1 – Objet et champ d'application

Toute commande à la SARL NEWSPORTS est régie par les conditions ci-après. Par conséquent le fait de passer commande implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions qui prévalent sur toutes conditions d'achat, sauf accord préalable de notre société.

### Article 2 – Devis, offres et commandes

Tous nos devis et offres ont une durée de validité de 3 mois à la date de l'envoi du document. Passé ce délai, nous pourrions modifier nos prix.

Par commande, il faut entendre tout ordre portant sur nos produits, devis ou confirmation de commandes acceptées par l'acheteur. Les commandes sont irrévocables pour l'acheteur, sauf acceptation écrite de notre part.

NEWSPORTS ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'éventuelle rupture de stock. Un article en rupture de stock pourra être remplacé par un autre de qualité égale.

Concernant le marquage, l'acheteur est tenu de nous fournir un fichier vectoriel et nous indiquer les références Pantone lors de sa commande. Celles-ci peuvent varier en fonction des supports et de la technique de marquage utilisée. Ces légères différences sont tolérées par les usages de notre profession et ne sont pas susceptibles de remettre en cause le contrat de vente.

Notre société utilisera seulement les modèles, maquettes, échantillons, dessins, pour lesquels la mention « Bon à tirer » aura été certifiée et signée par l'acheteur.

### Article 3 – Prix

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA (20%) et des frais de transport applicables au jour de la commande.

Les prix sont étudiés selon vos quantités. En cas de réassort, un nouveau devis vous sera établi, les coûts n'étant pas les mêmes pour les productions en petites séries

NEWSPORTS s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Une majoration de prix est prévue dans les cas suivants :

- Tailles T56/58 : +10%
- Tailles T60/62 ou 3XL : +20%
- Tailles au-delà : +30%
- Entrejambe différent de 82 cm ; longueur bras et dos différents : +10%
- Article sur mesure : nous consulter pour devis

Les tailles des articles correspondent à notre barème de taille standard.

Les articles tenus en stock pour le compte du client font obligatoirement l'objet d'une convention de stock, établie soit à l'origine du marché soit postérieurement à sa conclusion.

Le franco de port est fixé à un montant de commande minimum de 1500 € HT France Métropolitaine uniquement. Pour les commandes hors franco, les frais d'expédition sont à la charge du Client et sont facturés en supplément du prix des produits. Ils sont calculés au moment du traitement de la commande, en fonction du poids de la commande et du lieu de livraison. Ils sont communiqués au moment de la confirmation.

### Article 4 – Livraison

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre informatif et indicatif. Ils courent à réception du Bon à Tirer signé et de la commande signée. Notre société s'efforce de respecter les délais de livraison qu'elle indique à l'acceptation de la commande, et à exécuter les commandes, sauf cas de force majeure, ou en cas de circonstances hors de son contrôle (grèves, intempéries, épidémies, difficultés d'approvisionnement...)

Les retards de livraison ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité, ni motiver un refus de marchandises, une annulation de commande ou une prorogation des délais de paiement.

Le transport des marchandises est toujours effectué aux risques et périls du destinataire. Notre société ne peut en aucun cas être tenue responsable du retard, avarie, manquants ou perte survenant lors de celui-ci. Il appartiendra alors au destinataire d'exercer son recours contre les transporteurs et par conséquent, d'effectuer toutes les réserves nécessaires auprès de ces derniers. Tout produit n'ayant pas fait l'objet de réserves auprès du transporteur par lettre

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

recommandée avec accusé de réception dans les 3 jours de sa réception, conformément à l'article L.133-3 du Code du Commerce, sera considéré accepté par l'acheteur. Une copie de cette lettre sera adressée simultanément à notre société.

En cas de réclamation sur les produits livrés, l'acheteur devra nous faire parvenir un courrier recommandé avec accusé de réception sous huitaine à compter de la date de livraison. Passé ce délai, la commande sera réputée acceptée par l'acheteur

Aucun retour ne peut être fait sans notre accord préalable écrit. Les frais de retour seront à notre charge uniquement en cas de vice apparent ou de manquant.

### Article 5 – Paiement

Le règlement des factures s'effectue par virement à 30 jours.

Sur accord de notre société, le délai peut être rallongé sans toutefois dépasser 45 jours FDM ou 60 jours (article L441-6 alinéa 5 du Code du Commerce).

Toute facture non réglée à son échéance portera de plein droit et sans mise en demeure préalable, un intérêt de retard de 15% l'an à compter de l'échéance et encourt la mise en œuvre d'une action en responsabilité devant les tribunaux.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement. Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.

### Article 6 – Garantie et précaution d'emploi

Les produits livrés par NEWSPORTS ne sont pas garantis contre les vices dus au non respect des précautions d'utilisation et notamment l'absence préalable de compatibilité avec les matières ou tissus utilisés.

Sauf stipulation contraire dans nos offres de prix, les vêtements sont conçus pour un entretien en lavage ménager. En cas de lavage industriel, les fournitures et logos doivent être adaptés.

### Article 7 – Réserve de propriété

Le transfert de propriété de nos produits est suspendu jusqu'à complet paiement du prix de ceux-ci par l'acheteur, en principal et accessoire, même en cas d'octroi de délai de paiement.

Notre société pourra faire jouer les droits qu'elle détient au titre de la présente clause de réserve de propriété, pour l'une quelconque de ses créances, sur la totalité des produits en possession de l'acheteur, ces derniers étant conventionnellement présumés être ceux impayés, et notre société pourra les reprendre ou les revendiquer en dédommagement de toutes ses factures impayées, sans préjudice de son droit de résolution des ventes en cours.

L'acheteur ne pourra revendre ses produits non payés que dans le cadre de l'exploitation normale de son entreprise, et ne peut en aucun cas nantir ou consentir de sûreté sur ses stocks impayés. En cas de défaut de paiement, le client s'interdira de revendre ses stocks à concurrence de la quantité de produits impayés. En cas d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire ou de liquidation des biens, les commandes en cours seront automatiquement annulées, et notre société se réserve le droit de revendiquer les marchandises en stock.

La présente clause n'empêche pas que les risques des marchandises soient transférés à l'acheteur dès leur livraison à celui-ci.

### Article 8 – Jurisdiction

L'élection de domicile est faite par notre société, à son siège social. Tout différend au sujet de l'application des présentes conditions générales de vente et de leur interprétation, de leur exécution et des contrats de vente conclus par notre société, ou au paiement du prix sera porté devant le tribunal de commerce du siège de notre société, quelque soit le lieu de la commande, de la livraison, du paiement et le mode de paiement, et même en cas d'appel en garantie ou en cas de pluralités de défendeurs.

Les lettres de change ne font ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de compétence. L'attribution de compétence est générale et s'applique, qu'il s'agisse d'une demande principale, d'une demande incidente, d'une action au fond ou d'un référé. En outre, en cas d'action judiciaire ou toute autre action en recouvrement de créances par notre société, les frais de sommation, de justice, ainsi que les honoraires d'avocat et d'huissier, et tous les frais annexes seront à la charge de l'acheteur fautif, ainsi que les frais liés ou découlant du non-respect par l'acheteur des conditions de paiement et de livraison de la commande considérée.